

Le fil de terre

lettre mensuelle du Groupe de Réflexion et d'Information Municipal
Numéro 156 décembre 2025





L'année 2025 s'achève, emportant avec elle son lot de défis, mais aussi d'espoirs. Alors que les rues de Saint-Just-Saint-Rambert se parent de leurs habits de fête, nous ne pouvons occulter les réalités sociales et environnementales qui marquent notre quotidien.

Pour le GRIM, cette fin d'année a été placée sous le signe de la mobilisation. Notre récente réunion publique du 9 décembre a montré, une fois de plus, que les Pontambertois·e·s aspirent à une ville plus citoyenne, où la concertation n'est pas un vain mot mais une pratique réelle. C'est avec cette énergie que nous construisons, autour de Julie Toubin et de notre équipe, le projet de transition dont notre commune a besoin pour 2026.

Dans ce numéro de décembre, nous revenons sur des dossiers cruciaux. Qu'il s'agisse de l'injustice frappante des nouveaux tarifs de collecte des déchets qui pèsent sur les familles, ou de la qualité de nos services publics de transport, notre rôle reste le même : informer, analyser et proposer des alternatives solidaires.

Les fêtes de fin d'année sont des moments de partage, mais aussi de réflexion sur le monde que nous voulons bâtir. Que cet esprit de solidarité nous accompagne tout au long de l'année à venir.

Au nom de toute l'équipe du Fil de Terre et du GRIM, je vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année. Que 2026 soit pour nous tous une année d'engagement, de justice et de renouveau pour notre cité.



Une bonne raison de ne pas prendre les transports en commun ?

J'ai pris récemment la ligne 13 du bus financé par la région pour rentrer chez moi. Un voyage accompagné par Europe 1 en les personnes de Pascal Praud et Christine Kelly, plus connus pour leurs appartenances à Cnews chaîne du milliardaire Bolloré. Pour quelques jeunes (à part moi) la voix de son maître polémiquait sans fin sur des histoires de voile religieux.

M'étant inquiété de la pertinence de diffuser un média d'opinion sur une ligne de transport publique, il m'a été répondu, par l'Antenne Régionale des Transports de la Loire : "A partir du moment où il s'agit d'une radio publique et autorisée par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, nous ne sommes pas en mesure d'interdire l'écoute de ces radios à bord des autocars".

Quelques jours plus tard sur la ligne 16 c'était une émission politique sur RMC !



Philippe Fontvieille



Trafic automobile

Chacun pourra constater que le flot de véhicules traversant Saint-Just-Saint-Rambert devient un véritable problème qui risque de s'aggraver au fil des années.

Face à cette recrudescence du trafic, il est impératif de développer des solutions alternatives. Parmi celles-ci figure l'accroissement de l'offre de transports en commun, soutenu par une communication forte pour inciter à leur utilisation. Il faudrait également encourager la pratique du vélo, ce qui suppose de sécuriser davantage les parcours grâce à une signalisation marquée. C'est particulièrement vrai dans les zones limitées à 30 km/h où la circulation des cyclistes à contre-sens est autorisée, mais reste méconnue de nombreux automobilistes ; l'absence ou la rareté de la signalisation contribue d'ailleurs à cet état de fait.

Autre exemple : il y a quelques années, un « pédibus » avait été mis en place. Cette organisation, portée par des volontaires, permettait

aux enfants de la commune de se rendre à l'école à pied, en étant encadrés.

Voici quelques pistes, parmi d'autres, pour tenter de répondre à cette problématique. Toutefois, quelles que soient les solutions envisagées, seule une prise de conscience forte et une réelle volonté politique pourront atténuer la croissance de la circulation automobile, qui pose aujourd'hui des enjeux majeurs d'environnement, de santé publique et de sécurité.



Jean-Yves Bonnefoy



Redynamiser la navette pour assurer sa pérennité

Une modification du parcours actuelle de la navette LFA St-Just-St-Rambert/Bonson est actuellement à l'étude en vue d'augmenter le nombre d'usagers.

Forte de 18000 usagers en 2023, la fréquentation est redescendue à 17 000 passagers en 2024, ce qui justifie effectivement que l'on regarde les raisons qui justifient cette baisse pour apporter des corrections. Mais il ne faudrait pas que le remède soit pire que le mal.

En effet, si certaines orientations vont à coup sûr dans le sens que nous souhaitons depuis plusieurs années, d'autres sont beaucoup plus discutables.

Tiens, justement, discuter sur le sujet aurait été une bonne chose avant que des orientations quasi définitives soient prises par LFA. Or, jamais, au sein du conseil municipal, nous n'avons été appelés à débattre de ce projet bien que nous soyons directement impactés par les choix pris par LFA. Il aura fallu que nous demandions que cette question soit mise à l'ordre du jour du 17 décembre pour pouvoir l'aborder.

Que prévoit le projet LFA ?

Tout d'abord, et c'est une très bonne chose, la navette pourrait (à condition que cela soit accepté par Saint-Etienne Métropole) desservir la gare d'Andrézieux, permettant ainsi de rejoindre ainsi la ligne SNCF et un arrêt STAS dès 6h55. Cette hypothèse reste à confirmer.

Mais dans la mesure où LFA refuse d'affréter un véhicule supplémentaire pour doubler la ligne, le trajet Andrézieux Gare/Bonson Gare Aller/Retour serait de 1h25 alors que le trajet St-Just Cimetière/Bonson Gare A/R était jusqu'alors de 57mn.

Outre le fait de desservir la gare d'Andrézieux, cet allongement s'explique aussi par le fait que le trajet serait fortement modifié avec la suppression de certains arrêts et la liaison vers la gare de Bonson qui ne se ferait plus par la route de Bonson mais par la RD 108 passant par le Pont du diable pour rejoindre le rond-point de l'Intermarché de St-Cyprien, puis la Mairie de BONSON/LIDL avant de desservir la gare de Bonson.



De fait, la navette ne desservirait plus ni l'école de musique, ni le pôle médical route de Bonson.

Pour les pontrambertois qui prenaient le train de 7h20 à Bonson le matin, cela ne serait plus possible puisque la première desserte du matin ne se ferait qu'à 7h43. Il faudrait donc qu'ils prennent alors le train de 7h02 à Andrézieux Gare.

Encore une fois, nous avons découvert ces modifications sans qu'à aucun moment elles ne soient discutées au sein du conseil municipal, pas plus qu'avec la population d'ailleurs, première impactée sur le sujet. Certaines réflexions sont pertinentes et souhaitées par tous, mais si on veut vraiment augmenter la fréquentation de la navette pour la pérenniser, il convient de prendre en considération les souhaits du plus grand nombre.

Et si ce parcours était maintenu, on ne fera pas l'économie, à terme, d'envisager un deuxième véhicule pour assurer une navette partant de la gare de Bonson au même moment que l'autre part de la gare d'Andrézieux. C'est la proposition que nous formulons dès aujourd'hui.



Jean-Pierre Brat
Elu de l'opposition

Marine, Nicolas, Gaël et les autres...

Les condamnations de politiciens véreux occupent régulièrement l'espace médiatique... souvent cela se produit au niveau national ou européen et bien sûr les TV détenues par les milliardaires de droite et d'extrême droite nous expliquent qu'il s'agit de procès politiques et qu'on condamne et incarcère les honnêtes gens en laissant courir la racaille, etc... (voir pour plus de détails BFM, CNEWS, LCI...).

Étonnamment l'idée ne vient pas à ces médias de parler de manœuvres politiques lorsqu'on traîne des militants et même des dirigeants syndicaux devant les tribunaux !!!

Localement un bien triste épisode de la vie politique stéphanoise a défrayé la chronique depuis trois ans avec l'affaire Perdriau. Sans vouloir revenir sur le fond de cette affaire digne d'un roman fleuve, où les protagonistes qui ont eu des comportements s'apparentant au gangstérisme ont été lourdement condamnés, on peut se féliciter de posséder dans notre pays une presse libre* qui a révélé les faits et une justice indépendante** qui les a sanctionnés : ça se nomme un système démocratique, ça paraît tomber sous le sens mais par les temps qui courent ça va mieux en le disant et surtout en se mobilisant pour le faire perdurer...



*« Sans nous, vous ne l'auriez pas su. » Médiapart,
« La liberté de la presse ne s'use que quand on ne s'en sert pas. » Le Canard Enchaîné

**L'indépendance de l'autorité judiciaire est consacrée par la Constitution de la Vème République (article 64). Elle résulte de la séparation des pouvoirs et des garanties statutaires qui mettent les magistrats à l'abri des pressions ou menaces qui pourraient peser sur leur faculté de juger.



Jean-Michel Toubin



Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi)

La TEOMi (Taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative) votée à LFA, qu'est-ce que cela va changer pour vous ?

Tout d'abord rappeler ce qu'est que la TEOMi qui remplacera à partir de 2027 la TEOM.

La TEOMi est un impôt local composé de 2 parties :

- **UNE PART FISCALE** (calculée sur la valeur locative du logement ou du local)
- **UNE PART VARIABLE** (calculée en fonction du volume de déchets produit sur une année civile).



Pour la première facture TEOMi, elle sera basée sur les levées et dépôts réalisés sur l'année 2026.

Il convient donc de faire encore plus attention à ce que vous mettez dans vos poubelles à compter du 1^{er} janvier 2026.

La tarification a été votée lors du conseil communautaire du 16 décembre 2026.

Pourquoi Jean Pierre BRAT, conseiller communautaire de Saint-Just-Saint-Rambert, élu sur la liste « Notre ville, citoyenne, écologique et sociale » a voté contre la tarification proposée ?

Il convient tout d'abord de rappeler que nous sommes d'accord avec la nécessité de diminuer, au travers du tri sélectif, le volume de déchets produits dans chaque foyer et cela, en priorité pour sauvegarder notre environnement.

Mais ceci n'est pas la raison première de la mise en place de la TEOMi !

En effet, la raison essentielle mise en avant est le coût de plus en plus exorbitant de l'enfouissement des déchets ménagers non recyclables du fait de l'explosion de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes), augmentation décidée par le gouvernement.

Celle-ci est passée de 25€ la tonne de déchets stockés (enfouis) en 2020 à 65€ en 2025 et devrait passer à 105€ la tonne en 2030

En faisant cela, le gouvernement se trompe de cible !

Selon le principe pollueur-payeur, consacré par la réglementation européenne et française, la charge financière du traitement des déchets devrait incomber aux producteurs de déchets et non peser sur les ménages. La TGAP, en ce qu'elle impacte directement les citoyens via la fiscalité locale, fait peser une charge supplémentaire sur les ménages alors que les efforts de tri commencent à faire diminuer les tonnages incinérés ou enfouis.

C'est donc à partir de ces données que LFA a construit une tarification. Mais le résultat de celle-ci aggrave les inégalités et est beaucoup plus exigeante pour les personnes les plus modestes.

Il faut rappeler que la valeur locative est fixée après consultation des commissions communales ou départementales des impôts directs lors des opérations de révision foncière. Elle est fonction de la commune, du marché immobilier, et de nombreux autres critères.



Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi)

Alors quel sera le prix payé par un ménage selon la valeur locative de son logement et le nombre de levées ou de sacs déposés ?

PART FIXE	PART FIXE EN COLLECTE EN PORTE-A-PORTE ET EN APPORT SUR DES CONTENEURS COLLECTIFS	Taux de 7,95% +/- 0,4 points, de TEOMi ENTRE 7,55% et 8,35% (contre 10,65% en 2025 et 2026)
PART VARIABLE	PART VARIABLE EN COLLECTE EN PORTE-A-PORTE	Tarifs unitaires à la levée du bac : BAC DE 120 LITRES : 4,80€ BAC DE 180 LITRES : 7,20€ BAC DE 240 LITRES : 9,60€ BAC DE 360 LITRES : 14,40€ BAC DE 660 LITRES : 26,40 € BAC DE 770 LITRES : 30,80 €
	PART VARIABLE EN COLLECTE EN APPORT SUR LES CONTENEURS COLLECTIFS	Tarifs unitaires au dépôt : DEPOT D'UN SAC JUSQU'A 50 LITRES : 1,60€



Pour un foyer de 4 personnes vivant dans une villa d'une valeur locative de 2000€, disposant donc d'un bac de 180l, elle verra sa facture augmenter par rapport à la TEOM actuelle, à compter de la 8ème levée annuelle alors qu'une famille toujours de 4 personnes qui habite un bien d'une valeur locative de 4500€, ne verra sa facture augmenter qu'à partir de la 17ème levée annuelle.

Quant aux plus privilégiés qui habitent un bien d'une valeur locative de 6000€ et bien pour une même famille, l'augmentation ne se fera qu'à compter de la 23ème levée. Cette famille pourra donc sortir sa poubelle tous les 15 jours, sans effort de tri supplémentaire, sans avoir à déboursier un centime de plus, et elle verra même sa facture baisser du fait de la diminution de la part fixe, calculée sur la valeur locative, ramenée de 10,65% actuellement dans la TEOM à une moyenne de 7,95% dans la TEOMi.

Reste la situation des personnes habitant un appartement. Là, il n'est pas fait de différence entre la composition de la famille puisque chacune payera sa TEOMi en fonction du nombre de sacs (1.60€/sac) qu'elle déposera au point d'apport collectif, quelle que soit le volume du sac jusqu'à 50l de façon.

Admettez que les situations peuvent néanmoins être complètement différentes selon la composition de la famille, s'il y a des bébés utilisant des couches ou des personnes âgées

utilisant des protections qui se retrouvent dans les déchets ménagers non recyclables.

Conserver dans ces conditions ses poubelles dans un sac au sein de l'appartement n'est pas des plus aisés et peut même aller jusqu'à entraîner un problème d'hygiène dans certains cas.

Il y a donc fort à parier que la plupart des foyers vont apporter leur sac poubelle au point d'apport collectif à minima 1 fois par semaine, voire tous les 4 à 5 jours.

Et là l'addition risque d'être plus élevée.

Pour une famille vivant dans un T4 de 85m² avec 2 enfants, la TEOMi sera supérieure à la TEOM à partir de 31 sacs poubelles déposés dans l'année, c'est-à-dire quasiment 1 sac tous les 12 jours ce qui peut être problématique sur le plan de l'hygiène.

Si la famille se limite à ne déposer qu'un sac de 20 à 50l par semaine, ce qui est déjà un petit exploit lorsqu'on est 4 dans un foyer, elle verra sa facture augmenter de 18.05%.

Au risque de me répéter, la même famille habitant un bien d'une valeur de 6000€ pourra, quant à elle continuer à sortir 1 bac de 180l par quinzaine sans avoir à ajouter un centime. Et pire en dessous de 23 levées par an elle verra sa facture globale baisser.

En terme de justice fiscale et sociale, on peut faire, beaucoup mieux et c'est la raison qui m'a amené à voter contre cette tarification qui accentue la pression sur les ménages à faibles revenus et les familles nombreuses habitant des logements modestes.



Jean-Pierre Brat
Elu de l'opposition

Toute l'équipe du comité de rédaction du
Fil de Terre vous souhaite de joyeuses
fêtes et une belle année 2026 !



Agenda

Conseil municipal

jeudi 29 janvier 2026 19h15

Salle Prieuré Bas

Pour nous [contacter](#), [s'abonner](#) ou [se désabonner](#) : abonnements@lesbarques.fr

Retrouvez nos parutions sur : <https://notreville.org> et sur <https://www.facebook.com/gauche42170>

